



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### Le conseil municipal de Val-David donne un second souffle au projet pilote de vélo hivernal dans le secteur Dufresne du Parc régional.

---

Val-David, le 12 janvier 2018

Le Parc régional Val-David – Val-Morin est une réserve naturelle protégée qui rend disponibles ses espaces à des fins récréatives et éducatives en assurant leur pérennité. L'offre de services y est vivante, d'une qualité exceptionnelle et répond aux besoins d'activités de plein air des citoyens propriétaires de ce territoire afin qu'ils puissent en profiter.



C'est dans cette perspective d'accessibilité et pour reconnaître la tradition historique du plein air que le conseil municipal de Val-David a décidé de poursuivre le projet pilote de vélo hivernal (fatbike) entrepris l'an dernier et qui fut de trop courte durée pour en tirer des conclusions valables. Ce sport est en pleine ascension et les adeptes du vélo de montagne sont nombreux à demander l'inclusion de cette activité sur le territoire du parc.

Les objectifs de ce projet sont :

- De répondre à un besoin des citoyens du village et d'introduire harmonieusement le vélo hivernal dans l'offre d'activités.
- D'assurer la bonne cohabitation avec les autres usagers grâce à un code de conduite et une signalisation adéquate et préventive.
- D'enrichir la réflexion sur la pratique de cette activité et de contribuer à la définition d'une orientation pour la saison 2018-2019.

Le projet débutera le 22 janvier dans deux petits circuits - débutants et experts - du secteur Dufresne, en partie dédiés au vélo et en partie en cohabitation et ce, en semaine seulement. Le tracé des circuits dédiés ainsi que toute l'information sera disponible au chalet d'accueil Anne Piché et sur le site Internet [parcregional.com](http://parcregional.com). Notez que la majeure partie des pistes de raquettes demeure dédiée à ce sport. De plus, le projet repose sur le respect d'un code de conduite qui devra être lu et respecté par les utilisateurs des sentiers partagés. Ce code sera également affiché à l'accueil du chalet ainsi qu'aux intersections principales des circuits.

Les détenteurs de passe annuelle pourront pratiquer gratuitement cette activité, sinon le tarif journalier pour raquetteurs s'appliquera. Les cyclistes sont invités à vérifier sur le site web ou à l'accueil du chalet Anne-Piché l'ouverture des sentiers, qui variera en fonction des conditions météorologiques.

À la fin de la saison, le comité du projet pilote souhaite poursuivre l'évaluation des impacts et l'intégration de ce sport dans le parc. Ces conclusions seront soumises au conseil municipal, en parallèle avec le rapport du comité sur les usages mis sur pied l'an dernier.

C'est dans un esprit d'ouverture et de tolérance, que le conseil municipal de Val-David invite tous les utilisateurs à faire preuve de courtoisie et à démontrer un respect mutuel envers chacun.

- 30 -

Source : Service des communications  
Municipalité du Village de Val-David  
819 324-5678, poste 4249  
[communications@valdavid.com](mailto:communications@valdavid.com)